

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS280

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 44

Au début de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement du texte issu de la première lecture de l'Assemblée nationale.